Teranet Manitoba Formulaire électronique de Notification d'opposition Guide d'utilisation



Mise à jour 2019-11-19 Version: 3.00

Table des matières

| Objectif |
|--|
| Avertissement : |
| Directives générales pour remplir la formule3 |
| L'accès à nos formules intelligentes4 |
| Contenu4 |
| Case 1 : Agent (mandataire)4 |
| Case 2 : Opposant5 |
| Case 3 : Domaine ou intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation7 |
| Case 4 : Fondement de la réclamation8 |
| Case 5 : Description légale8 |
| Totalité ou partie d'un titre8 |
| Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial |
| Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan |
| Case 6 : Instruments visés 15 |
| Case 7 : Preuves en vertu de la Loi sur la propriété agricole |
| Case 8 : Instrument préparé par 18 |
| Options d'enregistrement et d'impression 19 |
| Éléments de sécurité 20 |
| Pages de signature |
| Questions?24 |
| Notes |

Objectif

L'objectif de ce quide d'utilisation est de mettre en évidence les principales fonctions et caractéristiques intuitives de la formule de notification d'opposition électronique. Celle-ci est conçue pour être intelligente, permettre la validation de base ainsi que la vérification des erreurs, et offrir une aide adaptée au contenu.

Avertissement : Bien que la formule de notification d'opposition électronique soit interactif et intelligente, elle est conçue pour veiller à ce que certaines exigences de base en matière d'information soient satisfaites. Elle ne vise pas à remplacer des avis juridiques pertinents. La formule n'est pas en mesure de déterminer si l'information que vous avez fournie est exacte; elle veille simplement à ce que les parties à remplir soient remplies. De plus, bien que ce manuel de l'utilisateur ait pour objectif d'aider à remplir la formule de notification d'opposition électronique, il ne s'agit d'un document exhaustif. Teranet Manitoba ne peut pas fournir d'avis juridiques.

Directives générales pour remplir la formule

Pour tous les champs dans lesquels il faut inscrire un numéro de titre ou un numéro de l'instrument, on doit utiliser le numéro du bureau régional des titres fonciers :

Numéro de l'instrument



Numéro de l'instrument



Voici les numéros des bureaux régionaux des titres fonciers :

| /1 Winnipeg | /4 Morden |
|-----------------------|------------|
| /2 Brandon | /5 Neepawa |
| /3 Portage La Prairie | /6 Dauphin |

- Beaucoup de champs proposent un choix par défaut. Notez bien que le choix par défaut n'est pas forcément le plus approprié pour chaque scénario.
- Sauf indication contraire, tous les champs doivent être remplis.
- Lorsque vous faites une sélection, l'option 🗹 indique qu'une ou plusieurs sélections peuvent être choisies en même temps, alors que l'option 🔍 indique qu'il est seulement possible de choisir une option à la fois.
- +- l'option est disponible, elle permet d'augmenter ou de Si diminuer le nombre de champs de saisie. Gardez à l'esprit qu'un minimum d'une entrée peut quand même être requis. De même, il peut y avoir un nombre maximum d'entrées que l'on peut ajouter.
 - Exemple : Si un instrument est enregistré à l'égard de plus d'un +- numéro de titre, le bouton peut être utilisé pour ajouter des champs de numéro de titre.

L'accès à nos formules intelligentes

Veuillez visiter notre site Web pour connaître les plus récentes exigences relatives au navigateur.

Contenu

Case 1 : Agent (mandataire)

1. AGENT

La présente notification d'opposition sera signée par un mandataire

Sélectionner cette case si la présente notification d'opposition sera signée par un mandataire. Un agent est une personne ou une corporation qui signe au nom d'une autre personne ou corporation. Un employé, un dirigeant ou un administrateur d'une corporation ne devrait pas indiquer qu'il est un agent. Un agent peut être :

• un particulier

| La présente notification d'opposition sera signée par un mandataire | | | | |
|---|-----------------|----------------|---------|--|
| Particulier OCorporation | | | | |
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe | |
| | | | • | |

• ou une corporation

| La présente notification d'opposition sera signée par un mandataire | |
|---|--|
| O Particulier OCorporation | |
| Dénomination sociale | |
| | |
| | |

Case 2 : Opposant

| 2. OPPOSANT |
|---|
| Particulier |
| Corporation |
| Gouvernement ou organisme d'État |
| Avis du tuteur et curateur public du Manitoba en vertu du par. 18(1) de la Loi sur le tuteur et curateur public |
| Exécuteur, Administrateur, Fiduciaire |
| |

Il y a plusieurs façons d'ajouter des opposants dans cette case et il est possible de sélectionner plus d'une façon. Une **adresse aux fins de signification** est obligatoire pour tous les opposants.

La partie suivante donne un aperçu de chacune des options.

- Si l'on choisit **Particulier**, la case s'agrandit afin de faire apparaître plusieurs champs dans lesquels on peut ajouter un ou plusieurs opposants (particuliers) ainsi que leurs adresses aux fins de signification.
 - Le nom et les prénoms officiels de l'opposant sont exigés.

| ✓ Particulier | Nom et prénoms officiels exigés | | |
|--------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------|
| Prénom Adresse aux fins | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe |
| Ville | Province Manitoba | Pays Canada | Code postal |

• Si l'on choisit **Corporation**, la case s'agrandit afin de faire apparaître un champ dans lequel on peut ajouter un ou plusieurs opposants (corporations) ainsi que leurs adresses aux fins de signification.

| Dénomination sociale | |
|---|--|
| + - | |
| Adresse aux fins de signification | |
| | |
| | |
| Ville Province Manitoba Pays Canada Code postal | |

• Si l'on choisit **Gouvernement ou organismes d'État**, la case s'agrandit afin de faire apparaître un champ dans lequel on peut ajouter un ou plusieurs opposants (gouvernements) ainsi que leurs adresses aux fins de signification.

| 1 | Gouvernement ou organisme d'État | |
|---|---|-----|
| | Nom | |
| | | + - |
| | Adresse aux fins de signification | |
| | | |
| | | |
| | Ville Province Manitoba Pays Canada Code postal | |

• Si l'opposant est **le tuteur et curateur public du Manitoba** et que le but de la notification d'opposition est de remettre une notification en vertu du par. 18(1) de la *Loi sur le tuteur et curateur public*, il est possible de choisir cette option qui permet de saisir des renseignements opportuns tels que la qualité du tuteur et curateur public ainsi que son adresse aux fins de signification.

| Avis du tuteur et curateur publ | c du Manitoba en vertu du par. 18(1) de la <i>Loi</i> s | sur le tuteur et curateur public |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| Adresse aux fins de significatio | 1 | |
| | | |
| | | |
| Ville Provinc | Manitoba 🚽 Pays Cana | ida Code postal |
| en sa qualité de 🛛 C tuteur à | instance O curateur ou subrogé | |
| pour: | | |
| Prénom | Deuxième prénom Nom de fan | nille |
| | | + - |

- Si l'on choisit **Exécuteur, administrateur ou fiduciaire**, la case s'agrandit afin de faire apparaître d'autres options qui permettent à l'opposant de préciser la nature de la fiducie.
 - L'opposant peut ainsi préciser s'il est l'exécuteur ou l'administrateur d'une succession, une personne ès-qualités de syndic de faillite, ou les fiduciaires d'une communauté religieuse ou d'une fiducie pour l'entretien d'un cimetière.
 - D'autres champs apparaissent lorsque l'une des options est sélectionnée. Ils permettent de saisir des renseignements sur la fiducie tels que l'adresse aux fins de signification.

| 🖌 Ex | écuteur, Administrateur, Fiduciaire |
|------|--|
| Ľ | Exécuteur |
| | Administrateur |
| Ľ |] Faillite |
| | Communauté religieuse en vertu de la Loi sur les biens-fonds des communautés religieuses |
| | Fiducie pour l'entretien d'un cimetière en vertu de la Loi sur les cimetières |

Case 3 : Domaine ou intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation

| 3. | DOMAINE OU INTÉRÊT FONCIER FAISANT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION | |
|----|--|-----|
| | Domaine ou intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation | |
| | • | + - |
| | | |

Choisir le domaine ou l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation dans le menu déroulant.

- Les options offertes dans le menu déroulant dépendent des renseignements sur l'opposant indiqués à la case 2.
 - Par exemple, **Accord de conservation** n'est proposé dans la liste des intérêts que si tous les opposants sont des corporations ou des gouvernements ou organismes d'État.
- On peut faire une réclamation pour plus d'un domaine ou intérêt foncier.
 - Certains domaines ou intérêts fonciers ne peuvent être combinés avec aucun autre.
- Si d'autres renseignements sont exigés en fonction de l'intérêt faisant l'objet de la réclamation, d'autres champs facultatifs pourraient apparaître, y compris un champ de texte libre.
 - Par exemple, si l'intérêt faisant l'objet de la demande est une servitude (y compris les droits de passage), un champ de texte libre apparaîtra pour que vous y indiquiez le but de la servitude.
- Il peut aussi y avoir un rappel demandant d'annexer à l'enregistrement un document particulier.
 - Par exemple, si l'intérêt faisant l'objet de la réclamation est une **convention relative à un mur mitoyen**, un rappel demandera que la convention ayant créé les droits soit annexés.

Case 4 : Fondement de la réclamation

| 4. | 4. FONDEMENT DE LA RÉCLAMATION | | | | | |
|----|---|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | Copie de la convention ou documents d'appui ci-joints | | | | | |

Cette case permet à l'opposant de préciser les circonstances qui sont à l'origine de l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation. On peut mentionner ici des conventions ou d'autres documents qui ont donné naissance à l'intérêt foncier. Si une convention ou un document d'appui de ce type doit être annexé, sélectionner le champ indiquant qu'une convention ou un document est joint.

Case 5 : Description légale

| 5. DESCRIPTION LÉGALE | | | |
|---|--|--|--|
| Bien-fonds 1 + - | | | |
| En totalité ou en partie d'un titre | | | |
| C Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial | | | |
| ○ Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan | | | |
| Numéro de titre courant O Délivré du titre numéro En En totalité O partie | | | |
| Description du bien-fonds | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Le bien-fonds à l'égard duquel cette notification d'opposition sera enregistrée doit être indiqué dans cette case. Les trois premières options permettent à l'opposant d'indiquer si le bien-fonds visé est en totalité ou en partie d'un titre, toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial, ou tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan.

Totalité ou partie d'un titre

- Choisir **En totalité ou en partie d'un titre** dans tous les cas, sauf si les biens-fonds visés sont les parties privatives indiquées sur un plan condominial, ou tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan.
 - On ne peut décrire qu'un titre à la fois lorsque cette option est choisie.
 - On peut ajouter des champs de description des biens-fonds avec les numéros de titre connexes en sélection l'icône⁺.
 - Plusieurs autres champs seront disponibles pour indiquer des renseignements additionnels sur le bien-fonds.

- Choisir un des éléments suivants :
 - **Numéro de titre courant** si le numéro de titre est déjà actif et le restera lorsque la notification d'opposition sera enregistrée à son égard.

Numéro de titre courant
 O Délivré du titre numéro
 O bien-fonds de l'ancien système

 Numéro délivré du titre si un document a été ou sera enregistré, ce qui annulera le titre courant des biens-fonds visés précédant l'enregistrement de la notification d'opposition, y compris un document enregistré en série avant la notification d'opposition.

- **Bien-fonds de l'ancien système** si les biens-fonds visés sont des biensfonds de l'ancien système et sont les bien-fonds dominant pour lequel l'intérêt faisant l'objet de la réclamation est une servitude, une convention relative à un mur mitoyen ou un covenant restrictif.
 - Un numéro d'acte scellé est facultatif.

| Bien-fonds 1 + - | | |
|-----------------------------------|---------------------------|---|
|) En totalité ou en partie d'un t | itre | |
| O Numéro de titre courant | 🔘 Délivré du titre numéro | bien-fonds de l'ancien système |
| | | Cette option ne devrait être sélectionnée que si le fonds dominant est un bien-fonds de l'ancien système et que l'intérêt est une servitude, un accord sur le mur mitoyen ou un covenant restrictif Indiquer le numéro de l'acte scellé, s'il y a lieu. |

- Indiquer le numéro du titre, puis préciser :
 - En totalité si la notification d'opposition visera la totalité du bien-fonds visé par ce numéro de titre;
 - fournir la description du bien-fonds pour le titre en question dans le champ fourni;

| 1234567/1 | O_{partie}^{En} | |
|---------------------------|-------------------|--|
| Description du bien-fonds | | |
| lot 1 bloc 2 plan 2 BTFW | | |

- En partie si la notification d'opposition visera seulement une partie du bien-fonds visé par ce numéro de titre;
 - Fournir la description du bien-fonds pour la partie en question dans le champ fourni.

| 1234567/1 | ⊖ ^{En} totalité | é en partie |
|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| Description du bien-fonds | | |
| lot 1 bloc 2 plan 2 BTFW | | |
| | | |

• Choisir si le fonds est dominant ou servant, le cas échéant.

| Fonds dominant | ○Fonds servant | |
|----------------|----------------|--|
| | | |

- Indiquer les noms du ou de tous les propriétaires inscrits.
 - Des champs peuvent être ajoutés pour d'autres titulaires des intérêts.

| Nom de tous les propriétaire | Nom de tous les propriétaires inscrits. Indiquez si leurs intérêts sont visés. | | | | |
|--|--|-------------------------------|---|-----------------|--|
| ✓ Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés | | | | | |
| Particulier Corporation | on OGouvernement ou organisme d'État | O Succession et Fiduciaire | ○ Communauté religieuse ○ Fiducie pour d'un cimetièr | 'entretien e | |
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe | + - | |

- Garder la sélection Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés si les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés par la notification d'opposition.
- Si certains seulement des intérêts des propriétaires inscrits sont visés, il faut désélectionner Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés et sélectionner Intérêts visés à côté du nom de chacun des propriétaires dont l'intérêt est visé.

Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial

| En totalité ou en partie d'un titre Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial | | | |
|---|-------------------------|--|--|
| numéro de dépôt | a être enregistré à 💽 🔹 | | |
| 🔿 numéro de plan | | | |
| 🔿 Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan | | | |

- Sélectionner Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial si la notification d'opposition sera enregistrée à l'égard de toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial.
 - On ne peut décrire qu'un plan à la fois lorsque cette option est choisie.
 - On peut ajouter des numéros de plan ou de dépôt avec les numéros de titre connexes en sélection l'icône*.
 - Plusieurs autres champs seront disponibles pour indiquer des renseignements additionnels sur le bien-fonds.
 - Le champ de description du bien-fonds sera généré automatiquement selon la façon dont d'autres champs sont remplis dans cette case.
 - •
- Fournir l'un des éléments suivants :
 - le numéro du dépôt et le bureau dans lequel il sera enregistré;

| Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial | | |
|---|-----------------------|--------|
| numéro de dépôt 123/15 |] a être enregistré à | BTFD 🔹 |
| 🔿 numéro de plan | | |
| | | |

le numéro du plan et le bureau dans lequel il sera enregistré;



- Choisir un des éléments suivants :
 - **le numéro de titre courant** si le numéro de titre est déjà actif et le restera lorsque la notification d'opposition sera enregistrée à son égard

• le numéro délivré du titre si un document a été ou sera enregistré, ce qui annulera le titre courant des biens-fonds visés précédant l'enregistrement de la notification d'opposition, y compris un document enregistré en série avant la notification d'opposition.

```
Numéro de titre courant
O Numéro de titre courant
```

- Fournir le **numéro du titre**.
 - Des champs peuvent être ajoutés pour d'autres numéros de titre.

| Numéro de titre courant | 🔿 Délivré du titre numéro |
|-------------------------|---------------------------|
| 1234567/1 | + - • En En partie |
| | |

Choisir si le fonds est dominant ou servant, le cas échéant.



- Indiquer les noms du ou de tous les propriétaires inscrits.
 - Des champs peuvent être ajoutés pour d'autres propriétaires inscrits.

| | Nom de tous les propriétaires inscrits. Indiquez si leurs intérêts sont visés. | | | | |
|---|--|---|-------------------------------|--|--|
| l | Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés | | | | |
| l | Particulier O Corpora | tion OGouvernement ou organisme d'État | ⊖ Succession et Fiduciaire | ⊖ Communauté religieuse ⊖ Fiducie pour l'entretien d'un cimetière | |
| | Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe | |

- Garder la sélection Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés si les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés par la notification d'opposition.
- Si certains seulement des intérêts des propriétaires inscrits sont visés, il faut désélectionner Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés et sélectionner Intérêts visés à côté du nom de chacun des propriétaires dont l'intérêt est visé.

Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan

- Sélectionner Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan si la notification d'opposition sera enregistrée à l'égard de tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan.
 - On ne peut décrire qu'un plan à la fois lorsque cette option est choisie.
 - On peut ajouter des numéros de plan ou de dépôt avec les numéros de titre connexes en sélection l'icône*.
 - Plusieurs autres champs seront disponibles pour indiquer des renseignements additionnels sur le bien-fonds.
 - Le champ de description du bien-fonds sera généré automatiquement selon la façon dont d'autres champs sont remplis dans cette case.

| 🔿 En totalité ou en partie d'un titre | | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|
| O Toutes les parties privatives indiquées sur un plan condominial | | | | |
| Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan | | | | |
| numéro de dépôt | a être enregistré à 🔹 | | | |
| 🔿 numéro de plan | | | | |
| | | | | |

- Fournir l'un des éléments suivants :
 - le numéro du dépôt et le bureau dans lequel il sera enregistré

| Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan | |
|--|----------------------------|
| numéro de dépôt 123/15 | a être enregistré à BTFP 🔹 |
| 🔿 numéro de plan | |

• le numéro du plan et le bureau dans lequel il sera enregistré.

| Tous les lots, blocs et parcelles indiqués sur un plan | | |
|--|------|--------|
| 🔿 numéro de dépôt | | |
| numéro de plan | 9999 | BTFP 💽 |

- Choisir un des éléments suivants :
 - le numéro de titre courant si le titre visé est actif et s'il le demeurera lorsqu'il sera visé par la notification d'opposition

| Numéro de titre courant | 🔿 Délivré du titre numéro |
|-------------------------|---------------------------|
|-------------------------|---------------------------|

• le numéro délivré du titre si un document a été ou sera enregistré, ce qui annulera le titre courant des biens-fonds visés précédant l'enregistrement de la notification d'opposition, y compris un document enregistré en série avant la notification d'opposition.

| u titre numéro |
|----------------|
| 1 |

- Fournir le numéro du titre.
 - Des champs peuvent être ajoutés pour d'autres numéros de titre.

| Numéro de titre courant | 🔿 Délivré du titre numéro |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1234567/1 | + - ^{En} totalité partie |

• La description du bien-fonds sera créée automatiquement en fonction des renseignements que vous fournissez. Cependant, vous pouvez ajouter des exceptions si vous le désirez.

| 🔿 numéro de dépôt | | | |
|--|---|----------|---|
| numéro de plan | 9999 | B.T.F.W. | • |
| Numéro de titre cou | irant 🔿 Délivré du titre numéro | | |
| | | | |
| 1234567/1 | + - | | |
| 1234567/1 Description du bien-fon | ds | | |
| 1234567/1 Description du bien-fon Tous les lots, blocs et pa | ds arcelles indiqués sur un plan 9999 B.T. | w | |
| 1234567/1 Description du bien-fond Tous les lots, blocs et pa | ds arcelles indiqués sur un plan 9999 B.T.I | W | |
| 1234567/1 Description du bien-fon Tous les lots, blocs et pa Fonds dominant | ds arcelles indiqués sur un plan 9999 B.T. O Fonds servant | W | |
| 1234567/1 Description du bien-fond Tous les lots, blocs et pa Fonds dominant Exceptions | ds arcelles indiqués sur un plan 9999 B.T.I O Fonds servant | w | |

• Choisir si le fonds est dominant ou servant, le cas échéant.

| Fonds dominant | OFonds servant | |
|----------------|----------------|--|
| | | |

- Indiquer les noms du ou de tous les propriétaires inscrits.
 - Des champs peuvent être ajoutés pour d'autres propriétaires inscrits.

| Nom de tous les propriétaires inscrits. Indiquez si leurs intérêts sont visés. | | | | |
|--|--|-------------------------------|---|----|
| ✓ Les intérêts de tous les p | Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés | | | |
| Particulier O Corporat | ion OGouvernement ou organisme d'État | ⊖ Succession et Fiduciaire | Communauté religieuse Fiducie pour l'entretie d'un cimetière | en |
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe | - |

- Garder la sélection Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés si les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés par la notification d'opposition.
- Si certains seulement des intérêts des propriétaires inscrits sont visés, il faut désélectionner Les intérêts de tous les propriétaires inscrits sont visés et sélectionner Intérêts visés à côté du nom de chacun des propriétaires dont l'intérêt est visé.

Case 6 : Instruments visés

Si la notification d'opposition que l'on enregistre visera un autre instrument, cette information doit être indiquée dans cette case. Il y a deux scénarios pour remplir cette case :

• Lorsque le domaine ou l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation à la case 3 ne corrobore pas cette option, le texte dans cette case indique Aucun instrument ne peut être visé par les intérêts sélectionnés.

6. INSTRUMENT VISÉ

Aucun instrument ne peut être visé par les intérêts sélectionnés.

 Lorsque le domaine ou l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation à la case 3 corrobore cette option, les champs dans cette case s'agrandissent afin que le ou les instruments visés puissent être ajoutés.

| 6. | INSTRUMENT VISÉ |
|----|---------------------------|
| | Présentement sur le titre |
| | Enregistré en série avant |

- Il est important de noter que même si cette case permet de saisir un ou plusieurs instruments visés, cette option est facultative.
 - Le fait qu'une notification d'opposition *puisse* viser un autre instrument ne signifie pas qu'elle doit le faire; il n'est pas obligatoire de remplir cette case.
 - Sachez qu'une notification d'opposition qui vise un autre instrument fera l'objet d'une mainlevée sur les titres visés par cet autre instrument si celui-ci fait l'objet d'une mainlevée.

- Si le but est d'indiquer dans cette case un instrument visé et si l'intérêt faisant l'objet de la réclamation appuie cette intention, il y a deux façons possibles de le faire :
 - Si l'instrument visé est déjà accepté, sélectionner Présentement sur le titre, puis indiquer le ou les numéros d'instrument.

| Présentement sur le titre | |
|---------------------------|--|
| Nº d'instrument | |
| + - | |

 Si l'instrument visé sera enregistré en série avant cette notification d'opposition, sélectionner Enregistré en série avant, puis sélectionner le type d'instrument visé dans le menu déroulant (vous ne pouvez pas saisir le numéro de l'instrument, car vous ne le connaissez pas au moment de la préparation).

| 🖌 Enregistré en série avant | |
|-----------------------------|-----|
| Type d'instrument | |
| HYPOTHÈQUE 🔽 | + - |

• Les types de document proposés par le menu déroulant varient selon le domaine ou l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation à la case 3.

Case 7 : Preuves en vertu de la Loi sur la propriété agricole

Des preuves en vertu de la *Loi sur la propriété agricole* peuvent être exigées selon le domaine ou l'intérêt foncier faisant l'objet d'une réclamation à la case 3.

 Si aucune preuve n'est exigée, la case contiendra la déclaration Des preuves en vertu de la Loi sur la propriété agricole ne sont pas exigées.

7. PREUVES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE Des preuves en vertu de la Loi sur la propriété agricole ne sont pas exigées.

- Si des preuves sont exigées, une des options présentées doit être sélectionnée.
 - Les déclarations proposées visant les preuves en vertu de la Loi sur la propriété agricole dépendent des renseignements fournis aux cases 2 et 3.
 - Voici un exemple du type de preuves en vertu de la *Loi sur la propriété agricole* pouvant s'appliquer (les options peuvent varier selon la façon dont la formule a été remplie) :

7. PREUVES EN VERTU DE LA LOI SUR LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE

L'enregistrement du présent instrument ne contrevient pas aux dispositions de la Loi sur la propriété agricole pour la raison suivante

C Le bien-fonds qu'il vise n'est pas une terre agricole au sens de la Loi sur la propriété agricole.

C Le droit réel agricole est réclamé au titre d'une créance véritable.

C La terre agricole qu'il vise fait l'objet d'une exemption en application du Règlement du Manitoba 325/87R de la Loi sur les biens réels (superficie de 5 acres ou moins).

C L'opposant est un citoyen canadien au sens de la Loi sur la propriété agricole.

C L'opposant est un immigrant qualifié au sens de la Loi sur la propriété agricole.

- C L'opposant est un résident permanent du Canada au sens de la Loi sur la propriété agricole.
- C'acquisition des intérêts réclamés est exemptée aux termes d'une ordonnance rendue en nordonnance de la Commission
- C L'intérêt total de l'opposant dans la terre agricole, y compris le bien-fonds faisant l'objet de la présente notification d'opposition, ne dépasse pas une superficie de 40 acres.

O Autre

 S'il y a plus d'un opposant, le fait de sélectionner Chacun des opposants présentera des preuves individuelles permet à chaque opposant de fournir ses preuves sur ses propres pages de signature.

Chacun des opposants présentera des preuves individuelles.

Case 8 : Instrument préparé par

Cette boîte est à la partie préparation de l'instrument pour fournir leurs informations de contact. Celle-ci comprend plusieurs champs. Voici la description de chaque champ :

| Nom : | On peut utiliser ces champs (prénom, deuxième prénom et nom de famille) pour indiquer la partie préparation de l'instrument pour fournir leurs informations de contact. |
|--------------------------|---|
| Entreprise : | On peut utiliser ce champ facultatif pour indiquer le nom de l'entreprise qui effectue l'enregistrement. |
| | Vous devez remplir le champ « Numéro de téléphone ». N'indiquez pas le "-". |
| Numéro de téléphone : | Les champs sont assez grands pour qu'on puisse y inscrire des numéros de téléphone locaux et internationaux. |
| | Le numéro de poste est facultatif et ne doit pas dépasser cinq chiffres. |
| Courriel : | Vous devez indiquer une adresse électronique qui respecte le format standard. |
| | Exemple : moi@montravail.com |
| Numéro de dossier : | La partie qui effectue l'enregistrement peut utiliser ce champ facultatif pour lier l'enregistrement à son numéro de dossier ou à son système de dénomination internes. |
| Description : | Comme avec le numéro de dossier, la partie qui effectue l'enregistrement peut utiliser ce champ facultatif pour lier l'enregistrement à son système de classement interne. |

| 8. INSTRUMENT PRÉPARÉ PAR | | | |
|---------------------------|-------------------|----------------|---------|
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe |
| Entreprise | | | |
| Téléphone + 1 | Poste téléphoniqu | e Courriel | |
| Numéro de dossier | Description | | |

Options d'enregistrement et d'impression

- Sauvegarder : Pour vous aider, la formule de notification d'opposition électronique a été conçu de façon à pouvoir être sauvegardée à n'importe quelle étape du processus.
- Impression : Il y a plusieurs options d'impression de la formule de notification d'opposition électronique, que ce soit à l'état d'ébauche ou en version finale.

Imprimer l'ébauche

- On peut choisir d'imprimer une ébauche tant que la formule n'est pas verrouillé (voir la description ci-dessous).
- Une copie de travail en cours de la formule de notification d'opposition électronique sera alors prête à imprimer.
 - Lorsque la formule sera imprimée, la mention « Ceci est une ébauche » apparaîtra en haut de la formule.
- Un message d'avertissement au bas de la formule signalera que « Il ne s'agit pas d'une version finale. Les pages de signature ne seront générées que si la formule est verrouillée. »
 - Avertissement : une ébauche de la formule ne peut pas être acceptée pour l'enregistrement.

Verrouiller le formulaire et créer des pages de signature

- Lorsque la formule est entièrement remplie, on choisit cette option pour verrouiller la formule afin d'empêcher tout changement et de générer les pages de signature.
- Il est recommandé de sauvegardé une copie de la formule remplie avant de la verrouiller.
- Une fois que la formule est verrouillée, l'option « Imprimer l'ébauche » n'est plus disponible; seule l'option « Imprimer » s'affiche.

Déverrouiller le formulaire et supprimer les pages de signature

- On ne peut faire aucun changement dans une formule verrouillée.
- Si un changement est requis, cette option permet de déverrouiller la formule afin d'en modifier le contenu.
- Il est important de noter que lorsque la formule est déverrouillée, <u>toutes les</u> <u>pages de signature créées précédemment</u> deviennent invalides.
- En verrouillant de nouveau la formule, on produira de nouvelles pages de signature qui devront être à nouveau signées par toutes les parties.
- Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez consulter la partie intitulée « Éléments de sécurité » du Guide d'utilisation.

Éléments de sécurité

Dès que la formule est verrouillée, quatre éléments de sécurité sont intégrés dans chacune des pages. Les éléments de sécurité sont uniques pour chaque document créé individuellement et offrent un niveau de protection et de chiffrement des renseignements.

- Il est important de garder à l'esprit les éléments de sécurité pour plusieurs raisons :
 - De nouvelles images de sécurité sont produites chaque fois que la formule est verrouillée.
 - Si la formule est verrouillée, puis déverrouillée parce que l'on veut faire des changements, puis à nouveau verrouillée, toutes les pages de signature créées précédemment deviennent invalides.
 - Les éléments de sécurité veillent à ce que toutes les parties visées par le document consultent la même version et à ce qu'aucune page ne soit remplacée ou modifiée.
 - On peut facilement réassembler le document en s'assurant que tous les éléments de sécurité s'accordent sur chaque page.
 - Les éléments de sécurité aident à détecter toute altération de n'importe quelle page.
 - Avertissement : Tous les formules envoyées doivent contenir des images de sécurité concordantes sur toutes les pages, faute de quoi elles seront rejetées.
- Quatre éléments de sécurité sont générés au bas d'une formule verrouillée :



 Les numéros de page sont indiqués au bas de chaque page. Les numéros de page correspondent précisément au contenu du document ainsi qu'à chacune des pages de signature.

Cela permet de veiller à ce que le document soit assemblé dans le bon ordre et contienne toutes les pages.

Page de signature 1 de 2 pour Jones

Page de contenu 1 de 4

Pages de signature

- Les Pages de signature seront créées lorsque la formule sera verrouillée.
- Les pages de signature rempliront automatiquement certains champs en fonction des renseignements fournis dans les cases 1 à 8 des pages de contenu.
- Les pages de signature peuvent être :
 - partiellement remplies à l'ordinateur, puis imprimée et complétées à la main;
 - imprimées, puis entièrement remplies à la main.
- Comme les signatures n'ont pas besoin d'être apposées avant l'impression, aucun message d'avertissement n'apparaît si une case n'a pas été remplie.
- Les renseignements requis dans les pages de signature varient selon les renseignements fournis dans les pages de contenu.
- Des pages de signatures distinctes seront créées pour
 - le mandataire (agent) si la case 1 indique que la notification d'opposition sera signée par un mandataire
 - ou
 - <u>chaque</u> opposant, et elles pourraient s'étendre sur plusieurs pages.
 - Par exemple, si les opposants sont un particulier, deux corporations et un exécuteur, quatre pages de signature distinctes seront créées : une pour le particulier, une pour <u>chacune</u> des corporations, et une pour l'exécuteur.
 - Dans un premier temps, la page de signature n'offre de la place que pour un seul signataire qui représente tous les titulaires des intérêts.
 - On peut cliquer sur 💷 pour autoriser plus d'un signataire par opposant.
 - Cela peut être approprié notamment dans les cas suivants :
 - il y a plusieurs exécuteurs pour une succession;
 - les politiques de la corporation exigent que les documents soient signés par plus d'un de ses représentants.

Les pages suivantes contiennent quelques exemples de différentes pages de signature en rapport avec les renseignements fournis dans les pages de contenu.

Signature de mandataire

Lorsque la case 1 indique que la notification d'opposition sera signée par un mandataire, la page de signature générée tient compte de ce choix. Une page de signature est générée pour le mandataire. Aucune page de signature n'est générée pour les opposants eux-mêmes et leurs signatures ne sont pas exigées.

| 1. MANDATAIRE | | | |
|---|-----------------|----------------|---------|
| La présente notification d'opposition sera signée par un mandataire | | | |
| Particulier OCorpor | ation | | |
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | Suffixe |
| Phillipe | | Freynet | |

Voici un exemple d'une telle page de signature.

| | SIGNATURE ET PREUVE | |
|----|--|--|
| 1. | Je suis le mandataire de/des (l')opposant(s) et les déclarations faites dans la présente notification d'opposition sont véridiques quant au fond et dans les faits. | |
| 2. | Je crois personnellement que l'/les opposant(s) fait/font valoir une réclamation valide et recevable à l'égard du bien-fonds indiqué dans le présent document. | |
| 3. | La présente notification d'opposition n'est pas déposée à des fins dilatoires ou vexatoires. | |
| 4. | À ma connaissance, la présente notification d'opposition n'est pas déposée pour qu'elle soit avis d'une aliénation interdite par | |
| | l'article 4 de la Loi sur la propriété familiale. | |
| 5. | Preuve additionnelle | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Si | gnature Date | |
| | | |
| | (AAA-MM-JJ) | |
| | | |

Signature d'opposant

Lorsque la case 1 n'indique pas que la notification d'opposition sera signée par un mandataire, la ou les pages de signature générées tiendront compte de ce choix. Dans ce cas, les pages de signature doivent être signées par les opposants et ne peuvent pas être signées par un agent (mandataire). Le type de pages de signature générées dépendra du type d'opposant sélectionné à la case 2.

| 2. OPPOSANT | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|----------------|-------------|-------------|
| 🖌 Particulier 🛛 🚺 Nom e | et prénoms officiels exigés | | | |
| Prénom | Deuxième prénom | Nom de famille | | Suffixe |
| Phillipe | | Freynet | | + - |
| Adresse aux fins de signif | ication | | | |
| 123 Rue Main | | | | |
| | | | | |
| Ville | Province | | Pays | Code postal |
| Winnipeg | Manitoba | | , Canada | нон оно |

Par exemple, lorsque la case 2 est remplie ainsi :

Les pages de signature suivantes sont générées :

| | | SIGNATURE ET PREUVE | |
|-----|---|---|--|
| 1. | 1. Je suis l'opposant et les déclarations faites dans la présente notification d'opposition sont véridiques quant au fond et dans les faits. | | |
| 2. | Je crois personnellement que je fais valoir une réclamation valide et recevable à l'égard du bien-fonds indiqué dans le présent document. | | |
| 3. | La présente notifi | ication d'opposition n'est pas déposée à des fins dilatoires ou vexatoires. | |
| 4. | 4. À ma connaissance, la présente notification d'opposition n'est pas déposée pour qu'elle soit avis d'une aliénation interdite par | | |
| | l'article 4 de la <i>Loi sur la propriété familiale</i> . | | |
| 5. | 5. Preuve additionnelle | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Sig | gnature | Date | |
| | | | |
| | | (AAAA-MM-JJ) | |
| Op | oposant | Phillipe Freynet | |

Questions?

D'autres renseignements et documents de formation sont offerts sur notre site Web au <u>www.teranetmanitoba.ca</u>.

Veuillez communiquer toute question ou préoccupation concernant la gestion de compte à notre équipe des services aux clients à <u>clientservice@teranet.ca</u>.

Le personnel de Teranet Manitoba ne peut pas répondre à certaines questions en raison de leur caractère juridique. Si nécessaire, les utilisateurs devraient obtenir des avis juridiques indépendants ou, selon le cas, consulter le personnel juridique au sein de leur organisme. Il est recommandé aux utilisateurs de veiller à répondre à toutes les exigences légales de l'enregistrement. Teranet Manitoba ne peut pas fournir d'avis juridiques.

Notes

